



Service secrétariat général
Dossier suivi par : C. FINOCIETY
Objet : Convocation au conseil municipal
Saint-Avé, le 10 mai 2017

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Municipal (destinataires in fine)

Cher(e)s Collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu Salle Jean Langlo, en Mairie de SAINT AVE le :

Mercredi 17 mai 2017 à 20h00

Vous trouverez, ci-joint, les projets de délibérations qui vous seront soumis :

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2017

I - Projets de délibérations :

ESPACES PUBLICS

1. Place Notre-Dame du Loc : approbation du projet d'aménagement – demande de subventions

JEUNESSE

2. Projet Educatif Territorial : validation 2017-2020

BIODIVERSITE

3. Partenariat avec Bretagne Vivante pour la connaissance, le maintien et la restauration du patrimoine naturel de la Commune – Bilan des Actions 2016 et nouvelle convention

URBANISME

4. Lotissement dit « du Kreisker » : demande d'abrogation des règles

FINANCES –ACHATS DURABLES

5. Extension du champ d'application du dispositif Marche Public Simplifié
6. Marchés publics – Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale pour l'assistance à la passation des contrats d'assurance
7. Budget assainissement collectif : décision modificative N°1
8. Indemnité de gardiennage de l'église communale 2017

Mairie
Place de l'hôtel de Ville
B.P.40020
56891 Saint-Avé Cedex

Tél. 02 97 60 70 10
Fax 02 97 44 58 91
mairie@saint-ave.fr

saint-ave.fr

Tout courrier devra être impersonnellement adressé à Madame Le Maire

CULTURE

9. Tarifs Ecole de Musique 2017/2018

10. Fête de la musique 2017 : principes d'organisation et de participation de la commune aux frais de restauration des bénévoles

II - Informations :

- Décisions prises par Madame le Maire sur délégation du conseil municipal

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Cher(e)s collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Le Maire,
Vice-Présidente du Conseil Régional



Anne GALLO

Information : pour l'accès à la Mairie les soirs de conseil municipal : le portail Ouest (façade où est inscrit le logo de la ville) sera maintenu ouvert durant les réunions du conseil municipal et l'accès à la salle Jean Langlo se fera par l'accueil.